

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MYPREMIAN® 33.5, AN 33,5 N

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119490981-27-0023

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : G6WC-UVGW-VF8S-EWVN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisations par les consommateurs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : LAT Nitrogen France SAS
Grand-Quevilly,

Fournisseur : LAT Nitrogen Austria GmbH
St. Peter-Strasse 25, 4021 Linz, Autriche
Téléphone: +43 732 6915-0

Adresse électronique : sds@lat-nitrogen.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: 01 45 42 59 59 (24h)
+44 (0) 1235 239 670 (NCEC Carechem 24)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Matières solides comburantes, Catégorie 3 H272: Peut aggraver un incendie; comburant.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

MYPREMIAN est une marque déposée.

LAT Nitrogen Austria GmbH | St. Peter-Strasse 25 | 4021 Linz | Austria
Telephone +43 732 6915 0
FN 257746p | Regional Court of Linz | Website www.lat-nitrogen.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pour l'extinction.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Nitrate d'ammonium: formule d'engrais

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 90 - <= 100

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.
Demander conseil à un médecin.
Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières pendant au moins 5 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Appeler un médecin.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

: Contact avec les yeux:
Irritation

L'inhalation des poussières peut provoquer les symptômes suivants:
Irritation respiratoire
Toux

L'inhalation des fumées de décomposition peut provoquer les symptômes suivants:
Risque d'œdème pulmonaire retardé.

Troubles digestifs
L'absorption du produit dans le corps peut conduire à la formation de métémoglobine dont la concentration élevée entraîne une cyanose.

Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

: Traiter de façon symptomatique.
Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Jet d'eau à grand débit

Moyens d'extinction inappropriés

: Mousse
Sable
Poudre sèche
Halon
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

: Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Des vapeurs toxiques peuvent se dégager.

Oxydes d'azote (NO_x)
Ammoniac

Risque d'explosion si le produit est chauffé en ambiance confinée (par exemple tubes et tuyauteries) en particulier si il

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

est contaminé par des matières incompatibles.
Voir chapitre 10.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
Contacter les autorités locales compétentes.

Éviter l'inhalation des fumées de décomposition.
S'assurer que les portes et les fenêtres sont ouvertes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Balayer pour éviter les risques de glissade.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Ne pas mélanger avec de la sciure, des matières combustibles ou organiques.
Laisser le récipient ouvert.
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une : Éviter la formation de poussière.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

manipulation sans danger	Assurer une ventilation adéquate. Tenir écarté des matériaux incompatibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. N'utiliser que du matériel propre.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles.
Mesures d'hygiène	: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Restreindre la taille des tas (conformément à la réglementation locale) et laisser au moins un mètre de distance autour des tas de produits ensachés. Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Matériaux appropriés pour les conteneurs: Plastiques Acier inoxydable Aluminium Matériaux inappropriés pour les conteneurs: Cuivre Zinc
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Protéger du rayonnement solaire. Protéger de l'humidité. Éviter de stocker en plein air.
Précautions pour le stockage en commun	: Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Tenir écarté des matériaux incompatibles. Voir chapitre 10. Dans les exploitations agricoles, s'assurer que les engrais ne sont pas stockés à proximité de foin, paille, céréales, carburant diesel, etc.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.
--------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
carbonate de calcium	471-34-1	VME	10 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Les concentrations moyennes en poussières sans effet spécifique sur une période de 8h dans les locaux à pollution spécifique ne doivent pas dépasser pour les:

Poussières totales: 4 mg/m³

Poussières alvéolaires: 0.9 mg/m³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrate d'ammonium	Eau douce	16 mg/l
	Eau de mer	15,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	77,7 mg/kg
	Sédiment marin	77,2 mg/kg
	Installation de traitement des eaux résiduaires	16,9 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

Avant tous travaux par point chaud et matériaux chauds sur des contenants et appareils ayant contenu du produit, les traces de produits doivent être éliminées par un lavage efficace à l'eau.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Des lunettes de sécurités ou masque de visage.
(EN 166)

Protection des mains
Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : >= 480 min
Épaisseur du gant : >= 0,11 mm

Remarques : Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire : Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.
Protection respiratoire conforme à EN 143 / EN 149.

Filtre de type : Filtre P1

Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : granulés
Couleur : blanc
Odeur : inodore
Point de fusion : > 150 °C
Point d'ébullition : Décomposition: Se décompose au-dessous du point d'ébullition.
Inflammabilité : Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable (solide)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Non applicable (solide)
Point d'éclair	: Non applicable, (inorganique)
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable (solide)
Température de décomposition	: > 150 °C
pH	: 6,5 - 7,5 Concentration: 10 %
Viscosité Viscosité, cinématique	: Non applicable (solide)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: partiellement soluble (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable (inorganique)
Pression de vapeur	: Non applicable (inorganique)
Densité	: 900 kg/m ³
Densité de vapeur relative	: Non applicable (solide)
Taille des particules	: 2 - 5 mm > 90 %

Caractéristiques de la particule

9.2 Autres informations

Explosifs	: Non explosif les tests ONU de séries 1 et 2 Matières combustibles totales sous forme de carbone: inférieur ou égal à 0.2 % Risque d'explosion si le produit est chauffé en ambiance confinée (par exemple tubes et tuyauteries) en particulier si il est contaminé par des matières incompatibles.
-----------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

Propriétés comburantes : Peut aggraver un incendie; comburant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Des variations thermiques répétées au-dessus et au-dessous de 32°C peuvent entraîner des changements dans la structure cristalline, ce qui peut entraîner une perte de résistance mécanique pouvant aller jusqu'à la dégranulation du produit dans la zone exposée.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Au contact de bases fortes, de l'ammoniac est libéré.
Libère des gaz nitreux au contact des acides forts.
Se décompose par chauffage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Température > 150 °C
Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
Tenir écarté des matériaux incompatibles.
Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Matières organiques
Agents réducteurs
Des matières combustibles
Acides forts et bases fortes
Poudres métalliques
Cuivre
Alliage de cuivre
Chlorates
Chromates
Nitrites
soufre
permanganates

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx)
Ammoniac

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 950 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce : Lapin
Evaluation : Provoque une sévère irritation des yeux.
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce : Souris

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

Méthode	: OCDE Ligne directrice 429
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Substance d'essai	: Nitrate d'ammonium et de calcium
Remarques	: Références croisées

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: essai de mutation inverse Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Substance d'essai: Nitrate d'ammonium et de calcium Remarques: Références croisées
	: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Méthode: OCDE Ligne directrice 473 Résultat: négatif Substance d'essai: Nitrate d'ammonium et de calcium Remarques: Références croisées
	: Type de Test: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères Méthode: OCDE Ligne directrice 476 Résultat: négatif Substance d'essai: Nitrate de potassium Remarques: Références croisées

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 104 semaines
	: 1 820 mg/kg p.c./jour
Résultat	: Pas d'augmentation des tumeurs observée
Substance d'essai	: Nitrate de sodium
Remarques	: Références croisées

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

nitrate d'ammonium:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

Effets sur la fertilité	: Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique observé: ≥ 920 mg/kg p.c./jour Méthode: OCDE Ligne directrice 422 Résultat: Aucune réaction secondaire. Remarques: Références croisées Espèce: Rat Sex: mâle et femelle NOAEL: $\geq 1\,500$ mg/kg, Méthode: OCDE Ligne directrice 422 Substance d'essai: Nitrate de potassium Remarques: Références croisées
Incidences sur le développement du fœtus	: Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Durée d'un traitement unique: 28 jr Toxicité maternelle générale: NOAEL: 920 mg/kg p.c./jour Symptômes: Aucune anomalie fœtale. Méthode: OCDE ligne directrice 422 Résultat: Aucune réaction secondaire. Remarques: Références croisées

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité à dose répétée

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: $\geq 1\,500$ mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 28 jr
Méthode	: OCDE Ligne directrice 422
Substance d'essai	: Nitrate de potassium
Remarques	: Références croisées

Espèce	: Rat, mâle
Voie d'application	: Inhalation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

Durée d'exposition	:	28 jr
Méthode	:	OCDE Ligne directrice 412
Substance d'essai	:	Nitrate d'ammonium

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 346 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Court terme Remarques: Eau douce CL50 (Hexagrammos otakii): 10 359 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Court terme Substance d'essai: Nitrate de sodium Remarques: Eau de mer Références croisées
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): 340 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Court terme Substance d'essai: nitrate de calcium Remarques: Eau douce Références croisées CL50 (Portunus pelagicus (Étrille bleue)): 496 mg/l Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

	Type de Test: Court terme Substance d'essai: Nitrate de potassium Remarques: Eau de mer Références croisées
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Algues): > 1 048 mg/l Durée d'exposition: 10 jr Type de Test: Inhibition de la croissance Substance d'essai: Nitrate de potassium Remarques: Eau de mer Références croisées
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 : > 1 000 mg/l Durée d'exposition: 180 min Type de Test: Inhibition de la respiration de boues activées Substance d'essai: Nitrate de sodium Méthode: OCDE Ligne directrice 209 Remarques: Eau douce Références croisées
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 88,4 mg/l Durée d'exposition: 7 jr Espèce: Gobiocypris rarus (goujon rare) Substance d'essai: Nitrate de potassium Remarques: Eau douce Références croisées
	NOEC: 279,2 mg/l Durée d'exposition: 42 jr Espèce: Psetta maxima Substance d'essai: Nitrate de sodium Remarques: Eau de mer Références croisées
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 1 585,4 mg/l Durée d'exposition: 7 jr Point final: Taux de fécondité Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Substance d'essai: Nitrate de sodium Remarques: Eau douce Références croisées
	NOEC: 22,8 mg/l Durée d'exposition: 40 jr Espèce: Farfantepenaeus brasiliensis Substance d'essai: Nitrate de sodium Remarques: Eau de mer Références croisées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

nitrate d'ammonium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

nitrate d'ammonium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

nitrate d'ammonium:

Mobilité : Milieu: Eau
Remarques: complètement soluble

: Milieu: Sol
Remarques: (NO₃-), On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

: Milieu: Sol
Remarques: (NH₄+), Après libération, est absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Éviter que le produit atteigne l'eau souterraine, les organismes aquatiques ou le système d'égouts. Un important déversement accidentel peut causer des impacts environnementaux tels que l'eutrophisation d'eaux de surface closes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.
Éviter que le produit atteigne l'eau souterraine, les organismes aquatiques ou le système d'égouts.
Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.

Code Européen de déchets:
06 10 02* (déchets contenant des substances dangereuses)

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 2067
ADR : UN 2067
RID : UN 2067
IMDG : UN 2067

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
ADR : ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
RID : ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

IMDG : AMMONIUM NITRATE BASED FERTILIZER

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 5.1

ADR : 5.1

RID : 5.1

IMDG : 5.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III

Code de classification : O2

Numéro d'identification du

danger : 50

Étiquettes : 5.1

ADR

Groupe d'emballage : III

Code de classification : O2

Numéro d'identification du

danger : 50

Étiquettes : 5.1

Code de restriction en

tunnels : (E)

RID

Groupe d'emballage : III

Code de classification : O2

Numéro d'identification du

danger : 50

Étiquettes : 5.1

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 5.1

EmS Code : F-H, S-Q

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour
l'environnement : non

ADR

Dangereux pour
l'environnement : non

RID

Dangereux pour : non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

l'environnement

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Renseignement spécial n'est pas nécessaire.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Catégorie		Quantité 1	Quantité 2
2	Nitrate d'ammonium: formule d'engrais	1 250 t	5 000 t

Autres réglementations:

Stockage : concerné par la rubrique 4702-II (ex 1331-II) de la Nomenclature des Installations Classées. (Décret 2014-285 du 3 mars 2014).

Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles, qui fixe des valeurs limites : 50 mg/l en NO₃⁻ et 0.1 mg/l en NH₄⁺.

Arrêté du 3 mai 2002 définissant les conditions de validité d'un essai de détonabilité pour un engrais à base de nitrate d'ammonium et à forte teneur en azote.

Règlement (UE) no 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs - ANNEXE I. PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation du précurseur d'explosif par le grand public fait l'objet de restrictions.

Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant:
https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosives-precursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf

Identification et étiquetage commercial réglementaire des engrais selon la norme d'application obligatoire NF U 42-001-1.

Règlement (UE) 2019/1009 relatif aux fertilisants UE
PFC 1 (C) (I) (a) (i) (A)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.
(Nitrate d'ammonium)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Ox. Sol. : Matières solides comburantes
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
Formation régulière de tous les employés impliqués dans le transport de matières dangereuses (conformément au

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

chapitre 1.3 de l'ADR).

Autres informations : Publiée suivant le règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, et à ses amendements.
Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Vous trouverez ci-joint les scénarios d'exposition pour les substances suivants:
Nitrate d'ammonium

Editeur : LAT Nitrogen, Group Product Stewardship / Nelly Lemarié

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Chemical Safety Report, Ammonium Nitrate. FARM REACH Consortium, 2023
Fertilizers Europe Guidance documents

Classification du mélange:

Ox. Sol. 3 H272

Eye Irrit. 2 H319

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

L'information contenue dans le présent document est, à notre meilleure connaissance, correcte et fiable à la date de sa publication. Cependant, nous ne garantissons ni n'assumons aucune responsabilité de quelque nature quant à l'exactitude et au caractère complet de cette information.

Par la présente, nous ne nous engageons ni ne donnons aucune garantie de qualité marchande de nos produits ni de caractère adapté à un usage spécifique.

Il relève de la responsabilité du client d'inspecter et de tester nos produits afin de s'assurer lui-même du caractère adapté des produits à l'usage spécifique du client. Le client est responsable de l'usage, du traitement et de la manipulation appropriés, sûrs et légaux des produits.

L'information contenue dans le présent document se rapporte exclusivement à nos produits lorsque ces derniers ne sont pas utilisés conjointement avec d'autres produits tiers. Aucune responsabilité ne peut être acceptée, plus particulièrement au regard de l'usage de nos produits conjointement avec d'autres matériaux ou substances.

Annexe: Scénarios d'exposition

Table des Matières

Numéro	Titre
ES1	Formulation ou reconditionnement, Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges; Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1); Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a); Explosifs (PC11); Engrais (PC12); Produits de traitement de surface des métaux (PC14); Auxiliaires de transformation tels que régulateurs de pH, flocculants, précipitants, agents de neutralisation (PC20); Produits de lavage et de nettoyage (PC35); Produits chimiques de traitement de l'eau (PC37)
ES2	Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels, Utilisation professionnelle - Engrais (amendements du sol) - Intérieur; Engrais (PC12)
ES3	Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels, Utilisation professionnelle - Engrais (amendements du sol) - Extérieur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

ES1: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges

1.1. Section titre

Titre succinct structuré	: Formulation ou reconditionnement, Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges; Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1).; Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a).; Explosifs (PC11).; Engrais (PC12).; Produits de traitement de surface des métaux (PC14).; Auxiliaires de transformation tels que régulateurs de pH, flocculants, précipitants, agents de neutralisation (PC20).; Produits de lavage et de nettoyage (PC35).; Produits chimiques de traitement de l'eau (PC37).
---------------------------------	--

Environnement

CS1	Formulation dans un mélange - pas de station d'épuration	ERC2
CS2	Formulation dans un mélange - station d'épuration	ERC2
CS3	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges	ERC3

Travailleur

CS4	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges, Mesures générales	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15, PROC28
------------	--	---

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation dans un mélange - pas de station d'épuration (ERC2)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité journalière par site	: 2470 tonnes/jour
Quantité annuelle par site	: 900000 tonnes/année
Jours d'émissions	: 365
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: aucun(e)
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	
Traitement des déchets	: Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 1 000 000 m³/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10

1.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation dans un mélange - station d'épuration (ERC2)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité journalière par site	: 10 tonnes/jour
Quantité annuelle par site	: 2000 tonnes/année
Jours d'émissions	: 200
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2 000 m³/d
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18 000 m³/d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

1.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulations dans les matériaux (ERC3)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité journalière par site	: 15 tonnes/jour
Quantité annuelle par site	: 3000 tonnes/année
Jours d'émissions	: 200
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	: Épandage contrôlé des boues d'épuration sur les terres agricoles.
Effluent de SEEU	: 2 000 m³/d
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18 000 m³/d

1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges, Mesures générales

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15) / Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (solide) (PROC28)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Solide, faible empoussièrement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale non Cutané - efficacité minimale de 0 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail: avancé	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.	
Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.	
Protection respiratoire non	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur	

1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation dans un mélange - pas de station d'épuration (ERC2)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	6 170 kg / jour	Facteur estimé de libération
Air	268,8 kg / jour	données mesurées
Sol	0,01 %	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

Compartiment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	11,87 mg/l (EUSES v2.1)	0,742
Sédiment d'eau douce	57,70 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,743
Eau de mer	1,234 mg/l (EUSES v2.1)	0,078
Sédiment marin	5,995 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,078
Station d'épuration des eaux usées	0 mg/l (EUSES v2.1)	< 0,01

1.3.2. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation dans un mélange - station d'épuration (ERC2)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	25 kg / jour	Facteur estimé de libération
Air	250 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Sol	0,01 %	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)

Compartiment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	7,521 mg/l (EUSES v2.1)	0,47
Sédiment d'eau douce	36,54 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,47
Eau de mer	0,742 mg/l (EUSES v2.1)	0,047
Sédiment marin	3,607 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,047
Station d'épuration des eaux usées	12,5 mg/l (EUSES v2.1)	0,74

1.3.3. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulations dans les matériaux (ERC3)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	30 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

Air	4 500 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Sol	0,1 %	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)

Compartiment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	7,771 mg/l (EUSES v2.1)	0,486
Sédiment d'eau douce	37,75 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,486
Eau de mer	0,767 mg/l (EUSES v2.1)	0,048
Sédiment marin	3,729 mg/kg de poids sec (EUSES v2.1)	0,048
Station d'épuration des eaux usées	15 mg/l (EUSES v2.1)	0,888

1.3.4. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15) / Maintenance manuelle (nettoyage et réparation) de machines (solide) (PROC28)

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Aucun danger toxicologique n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition humaine (travailleur/consommateur) ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées.
Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

La fiche de données de sécurité disponible indique à l'utilisateur les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles qui lui permettent de travailler en toute sécurité avec la substance ou le mélange. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, l'utilisateur doit veiller à ce que les risques soient gérés au moins à un niveau équivalent.

ES2: Utilisation professionnelle - Engrais (amendements du sol) - Intérieur

2.1. Section titre

Titre succinct structuré : Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels, Utilisation professionnelle - Engrais (amendements du sol) - Intérieur; Engrais (PC12).

Environnement		
CS1	Utilisation professionnelle	ERC8b
Travailleur		
CS2	Mesures générales	PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC11, PROC15

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Mélange solide
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité annuelle pour des utilisations à large dispersion	: 346 kg/ha
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: aucun(e)
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

Traitement des déchets	: Éliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.
------------------------	--

2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mesures générales

Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Pulvérisation non industrielle (PROC11) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Solide, faible empoussièrément
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale non Cutané - efficacité minimale de 0 % Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.	
Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.	
Protection respiratoire non	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Température	: <= 40 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8b)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0 kg / jour	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)
Air	0 %	Facteur estimé de libération
Sol	0 %	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)

Compartiment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	8,059 mg/l	0,896
Sédiment d'eau douce	34,99 mg/kg de poids sec	0,901

2.3.2. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Pulvérisation non industrielle (PROC11) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition
Aucun danger toxicologique n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition humaine (travailleur/consommateur) ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.

2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

La fiche de données de sécurité disponible indique à l'utilisateur les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles qui lui permettent de travailler en toute sécurité avec la substance ou le mélange. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, l'utilisateur doit veiller à ce que les risques soient gérés au moins à un niveau équivalent.
Information supplémentaire (Scénario d'exposition):

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

<https://lat-web-prod-storage-cdn.azureedge.net/nitrogenblob/storage/local/gXIY135MWGIhtwSLx3hHuc66LhVnVL5UvPyOzT0g.pdf>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

ES3: Utilisation professionnelle - Engrais (amendements du sol) - Extérieur

3.1. Section titre

Titre succinct structuré : Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels, Utilisation professionnelle - Engrais (amendements du sol) - Extérieur

Environnement		
CS1	Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) - solide	ERC8e
Travailleur		
CS2	Mesures générales	PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC11, PROC15

3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

3.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) - solide (ERC8e)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Solide, faible empoussièrement
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Quantité annuelle pour des utilisations à large dispersion	: 346 kg/ha
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: aucun(e)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)

Traitement des déchets : Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés conformément à la réglementation locale.

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'extérieur

3.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mesures générales

Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (solide) (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (solide) (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (solide) (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (solide) (PROC9) / Pulvérisation non industrielle (PROC11) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Solide, faible empoussièrément

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).

Ventilation par aspiration locale
non

Cutané - efficacité minimale de 0 %

Inhalation - efficacité minimale de 0 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones où un contact indirect du produit avec la peau est possible. Porter des gants (conformes à la norme EN374) si un contact de la substance avec les mains est susceptible de se produire. Nettoyer les contaminations/déversements accidentels dès qu'ils surviennent. Éliminer immédiatement par lavage toute contamination de la peau. Faire suivre une formation de base aux employés pour empêcher / minimiser les expositions et signaler tout problème cutané susceptible de se développer.

Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.

Protection respiratoire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

non
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'extérieur

3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) - solide (ERC8e)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau	0 kg / jour	Facteur estimé de libération
Air	0 %	Facteur estimé de libération
Sol	100 %	Facteur estimé de libération

Compartiment	Niveau d'exposition	RCR
Eau douce	8,059 mg/l	0,896
Sédiment d'eau douce	34,99 mg/kg de poids sec	0,901

3.3.2. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (solide) (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (solide) (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (solide) (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (solide) (PROC9) / Pulvérisation non industrielle (PROC11) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition
Aucun danger toxicologique n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition humaine (travailleur/consommateur) ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 5.0

Date de révision: 09.01.2024

Date précédente: 17.11.2023

3.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

La fiche de données de sécurité disponible indique à l'utilisateur les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles qui lui permettent de travailler en toute sécurité avec la substance ou le mélange. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, l'utilisateur doit veiller à ce que les risques soient gérés au moins à un niveau équivalent.

Information supplémentaire (Scénario d'exposition):

<https://lat-web-prod-storage->

[cdn.azureedge.net/nitrogenblob/storage/local/gXIY135MWGIhtwSLx3hHuc66LhVnVL5UvPyOzT0g.pdf](https://lat-web-prod-storage-cdn.azureedge.net/nitrogenblob/storage/local/gXIY135MWGIhtwSLx3hHuc66LhVnVL5UvPyOzT0g.pdf)